

Strasbourg, le 15 juin 2016

Communiqué de presse

Insee Analyses Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine N°11 - juin 2016

**Emplois et activités économiques liés au sport en ACAL
Un moindre développement du sport dans l'économie régionale**

En 2012, **les activités économiques en lien avec le sport occupent 10 300 salariés** en Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, soit 0,58 % des emplois de la région (pour 0,85 % en métropole).

Six salariés liés au sport sur dix, soit **6 300 actifs**, travaillent dans une **activité d'organisation de la pratique sportive**, dont 4 500 dans des clubs de sport. Le Grand Est se place en dernière position des 13 régions pour son poids de l'activité salariée de l'organisation de la pratique sportive (0,36 % pour 0,51 % en moyenne nationale), en lien avec un bénévolat plus important, une moindre pratique du sport dans l'ouest de la région ainsi qu'une faible présence de grands clubs professionnels à l'est.

La **production et la vente de biens ou de services** occupe les **4 000 autres salariés** liés au sport, avec deux tiers dans le commerce de détail en articles de sport. Ces activités en amont sont les plus génératrices de profit, notamment le secteur industriel représente 12,6 % de la richesse dégagée pour 8,2 % des emplois et 0,9 % des établissements liés au sport. Toutefois les performances des activités industrielles et commerciales liées au sport restent limitées. De par sa spécificité industrielle, la région occupe la 4^e position pour la part de salariés travaillant dans les domaines de la fabrication de bicyclettes et de celle d'articles de sport. La présence du massif vosgien favorise les activités de service en amont du sport où 60 % des emplois se concentrent dans le secteur des remontées mécaniques.

Avec une durée annuelle de travail plus courte (en dehors de l'industrie en amont du sport) que pour l'ensemble des actifs, les salariés des activités liées au sport gagnent en moyenne 3 000 euros de moins qu'un salarié du Grand Est, soit une **rémunération annuelle moyenne de 15 260 euros**. Les disparités de salaire horaire sont notables : en moyenne de 12€/h pour l'ensemble des secteurs liés au sport, celui-ci est de 10€/h dans le commerce et les services en amont, de 16€/h dans l'enseignement, les loisirs et sports professionnels, et atteint 21€/h pour les moniteurs, éducateurs sportifs et sportifs professionnels.

Les secteurs liés au sport emploient plus souvent des salariés jeunes (un quart a moins de 25 ans), en contrat à durée déterminée ou en emploi aidé ; les cadres sont moins nombreux (7,8 % pour 12,7 % dans l'ensemble des salariés de la région) et les professions intermédiaires sont en revanche sur-représentées (32 %, soit 12 points de plus que l'ensemble des salariés de la région).

Publiable le 16 juin 2016 à 5h00

Contacts presse

| | | |
|--|--|---|
| Strasbourg Véronique Heili ☎ 03 88 52 40 77 veronique.heili@insee.fr | Reims Catherine Durand ☎ 03 26 48 66 60 dr51-communication-externe@insee.fr | Nancy Brigitte Militzer ☎ 03 83 91 85 19 brigitte.militzer@insee.fr |
|--|--|---|

Nos publications sont consultables sur le site : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=collections-regionales/acal/publications.htm>